

**Procédure de participation du public par
voie électronique concernant la
construction du lycée neuf de Romainville**

Commune de Romainville (93)

**SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET
PROPOSITIONS DU PUBLIC**

***Art. L. 123-19, III. et L. 123-19-1, II
du Code de l'Environnement***

Maître d'ouvrage :

**Région Ile-de-France
2, rue Simone Veil
93400 Saint Ouen**



Sommaire

- I. PRESENTATION ET DEROULEMENT DE LA PPVE p. 3**
- II. SYNTHESE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES ET DES
REPONSES APPORTEES PAR LA MAITRISE
D'OUVRAGE.....p. 7**
- III. MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE LA SYNTHESE DE LA
PPVE.....p. 16**

I. PRESENTATION ET DEROULEMENT DE LA PPVE

Présentation de la procédure de participation du public par voie électronique

La présente Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) concerne le projet de construction d'un lycée neuf sur la commune de Romainville, porté par la Région Île-de-France.

Cette procédure intervient dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact du projet, conformément aux dispositions des articles L.123-2 et L.123-19 du Code de l'environnement. En effet, à la suite du dépôt de la demande d'examen au cas par cas, la réalisation d'une évaluation environnementale a été imposée par décision n°DRIAT-SCDD-2025-063 du 08 avril 2025.

Cette évaluation environnementale a été jointe au dossier de demande de permis de construire déposée par la Région Ile-de-France, et enregistrée sous la référence PC 093 063 25 B0037.

Dans le cadre de l'instruction de ce permis de construire, l'Autorité Environnementale a rendu son avis le 23 avril 2026. Un mémoire en réponse à cet avis a été établi le 13 mai 2026 par la Région Ile-de-France, et ce conformément aux dispositions applicables du Code de l'Environnement.

L'ensemble de ces éléments (l'évaluation environnementale, l'avis de la MRAE et le mémoire en réponse à cet avis) sont soumis à la participation du public par voie électronique conformément aux dispositions de l'article L. 123-2, I., 1° du Code de l'Environnement.

Déroulement de la procédure de participation du public par voie électronique (PPVE)

Publicité préalable à la PPVE

Conformément aux dispositions des articles L. 123-19 et R. 123-46-1 du Code de l'Environnement, un avis de participation du public par voie électronique a été :

- publié par la Ville de Romainville en ligne sur leurs pages Facebook et Instagram et pendant toute la durée de la procédure de participation du public par voie électronique ;
- affiché sur le site concerné par le projet et à l'hôtel de ville ;
- inséré dans deux journaux locaux diffusés dans le département : Le Parisien 28 avril 2026 et Les Echos le 28 avril 2026

Composition du dossier de participation du public par voie électronique

La composition du dossier de participation du public par voie électronique était la suivante :

- Etude d'impact et ses annexes ainsi que son résumé non technique de février 2026.
- Avis de l'autorité environnementale du 23 avril 2026.
- Mémoire en réponse du 13 mai 2026.

Consultation du dossier et accès aux documents

L'ensemble du dossier de participation du public par voie électronique a été mis à disposition du public durant trente-deux jours consécutifs, du 15 mai 2026 au 15 juin 2026, sur la page <https://www.ville-romainville.fr/16669-nouveau-lycee.htm> et selon les modalités définies dans l'avis publié.

Modalités de transmission des observations sur le projet

L'adresse mail lyceeromainville@ville-romainville.fr permettait de transmettre des observations et questions concernant le projet de lycée neuf.

Un dossier au format papier était également consultable en mairie.

II. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES ET DES REPONSES APPORTEES PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE

A. Synthèse des observations recueillies et éléments de réponse

Durant la procédure de participation du public par voie électronique, 12 courriels ont été reçus à l'adresse : LyceeRomainville@ville-romainville.fr regroupés comme suit :

- 3 avis défavorables au projet du fait de sa localisation et des nuisances liées aux travaux dans le secteur,
- 2 avis favorables au projet,
- 7 demandes de précisions.

La plupart des questions du public soulèvent les thématiques suivantes :

Thématiques abordées	Occurrences
Démographie et carte scolaire	3
Programme Pédagogique du lycée	2
Choix du terrain / Suppression du terrain Guimier	2
Architecture et fonctionnalité du projet, conformité au PLUi	3
Planning du projet	2
Nuisances liées aux travaux	2
Inquiétudes vis-à-vis de l'insécurité	4
Aménagement à l'échelle du quartier et impact sur le tissu pavillonnaire	4

Thème 1 : Démographie et carte scolaire

Il a été demandé :

- de préciser les besoins existants et les besoins projetés en termes de capacités des lycées régionaux sur le bassin démographique et de justifier en quoi la commune de Romainville constituait une localisation optimale.
- de justifier, dans le contexte démographique, la fermeture de certaines classes dans certains lycées du bassin scolaire étudié.

Éléments de réponse

Lors de la revoyure du PPI voté en 2021, la Région a mené une étude sur un large territoire, dit « Seine-Saint-Denis RER A ». Ce vaste territoire se compose de quatre districts scolaires (Bobigny, Montreuil, Raincy et Noisy-Le-Grand), regroupant trente-cinq lycées publics et 16 lycées privés sous contrat avec l'Education Nationale (chiffres de la rentrée 2025 : 36 249 élèves sont recensés dans les établissements publics et privés sous contrat, dont 30 717 dans les lycées publics (soit 85%)).

Entre 2013 et 2025, la population lycéenne dans les lycées de ce territoire a augmenté de 24,1% (contre 11,7% à l'échelle régionale), majoritairement en filières Générale et Technologique.

La localisation du terrain du futur lycée a l'avantage de se situer au Sud de la commune de Romainville, et répond ainsi aux besoins de places dans les districts de Montreuil et de Bobigny. L'établissement aura un impact sur la fréquentation de six établissements (Olympe-de-Gouges à Noisy-le-Sec, Liberté à Romainville, Paul Robert aux Lilas, Eugène Hénaff à Bagnolet, ainsi que Jean Jaurès et Condorcet à Montreuil). Sa finalité principale est ainsi de désaturer ces mêmes établissements directement, ou par effet ricochet via un rééquilibrage des flux.

Par conséquent, les fermetures de classes relèvent d'un choix du rectorat, et s'inscrivent dans une logique d'équilibrage des effectifs à l'échelle du territoire.

Elles s'expliquent principalement par deux facteurs :

- La saturation chronique de certains lycées, qui engendre des difficultés d'organisation, notamment pour l'élaboration des emplois du temps et l'utilisation des espaces communs.
- L'évolution des flux de lycéens à l'échelle du territoire « Bobigny – Montreuil » avec une réorientation marquée vers les deux lycées publics de Vincennes en appui de l'actuelle sectorisation. Cette situation se traduit par une stabilité voire une baisse des effectifs lycéens dans les établissements publics du territoire « Bobigny – Montreuil »

Dans ce contexte, les fermetures de divisions en voie générale, compensées par des ouvertures dans d'autres établissements, visent pour le Rectorat à mieux répartir les effectifs et à réduire la pression exercée sur les lycées les plus saturés.

Thème 2 : Choix du terrain d'implantation et suppression du terrain Guimier

Dans le cadre de la PPVE, les avis du public ci-annexés soulèvent :

- l'absence de publication de l'étude comparative de sites d'implantation pour le lycée
- le devenir des activités sportives actuellement sur le terrain Guimier,
- les conditions d'accès aux équipements sportifs du lycée.

Éléments de réponse :

Comme indiqué dans l'étude d'impact, malgré la sollicitation de plusieurs communes, il n'y a pas eu d'autres sites d'implantation proposés au maître d'ouvrage. Il n'y a par conséquent pas eu d'étude comparative entre différents sites d'implantation réalisée par la Région. Cependant, une note d'analyse foncière est disponible sur le site internet de la Ville, démontrant l'absence d'autre foncier d'une surface équivalente pour implanter un lycée de 880 élèves.

Seul le terrain du stade Guimier a les caractéristiques requises pour ce type d'équipement : une surface correspondant à la demande, une bonne desserte en transports en commun, et une localisation idéale au cœur du bassin scolaire en tension démographique. De plus, la commune de Romainville ne disposant pas de lycée général et technologique, il était opportun d'en construire un sur ce territoire en croissance démographique galopante, et de permettre aux élèves de bénéficier d'une continuité éducative de la maternelle au baccalauréat près de chez eux.

Pour maintenir un niveau d'équipements sportifs équivalent sur la commune de Romainville, le chantier du grand stade paysager Stalingrad comprendra notamment deux terrains de football.

Par ailleurs, le projet du lycée comprend également un terrain multisport, un terrain de basket, une salle semi-spécialisée avec un mur d'escalade. Ces équipements seront utilisés par les lycéens lors du temps scolaire, mais pourront être utilisés par les associations locales les soirées et week-end par le biais d'une convention d'occupation tripartite.

Thème 3 : Programme Pédagogique du lycée (PPL)

Il a été proposé :

- d'intégrer dans le programme pédagogique, des classes préparatoires (CPGE) aux grandes écoles
- D'intégrer une Unité Spécialisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et une Classe Horaires Aménagés Sportive d'Excellence (CHASE)

Des propositions sont par ailleurs formulées vis-à-vis du projet pédagogique du collège Courbet.

Éléments de réponse

Pour que des CPGE soient intégrés au PPL d'un lycée, plusieurs éléments doivent être pris en compte :

- Identification et définition du besoin par le rectorat ;
- Instruction du projet par le rectorat et la Région Académique ;
- Arbitrage ministériel pour définir les capacités et les moyens alloués

Aussi, ni la Ville ni le maître d'ouvrage ne sont à même de décider de l'intégration de ces filières dans le lycée.

Pour ce qui concerne les classes ULIS et CHASE, la décision de création de ces filières revient au rectorat. Ni la Région, maître d'ouvrage, ni la ville ne sont décisionnaires pour intégrer ces filières dans ce lycée.

Thème 4 : Architecture et fonctionnalité du projet, conformité aux règles d'urbanisme

Concernant le projet, des questions ont été posées :

- sur l'accès cyclable et les stationnements vélos prévus,
- sur le matériau de façade du lycée et sa durabilité
- sur la conformité du projet au PLUi.

Eléments de réponse

Pour le stationnement vélo, le programme de la Région prévoit, 176 vélos élèves et 19 pour les adultes.

L'abri vélos élèves est situé dans l'emprise du parvis intérieur du lycée, sous surveillance du gardien dans la loge et sous vidéosurveillance pour son accès principal. Il est clos et couvert.

L'abri vélos professeurs est situé dans l'emprise du parc de stationnement des véhicules légers professeurs, accessible après passage du portail coulissant donnant sur la rue Marcel Ethis, sous contrôle d'accès et sous vidéosurveillance. Il est couvert.

Par ailleurs, le projet de requalification de la rue Marcel Ethis dont la ville est maître d'ouvrage intégrera une voie douce avec une piste cyclable pour rejoindre le lycée.

Concernant le choix des matériaux de façade et leur durabilité dans l'environnement urbain, le matériau de façade retenu est un bardage en bois composite qui présente les avantages suivants :

- Résistant et stable (naturellement imputrescible et hydrophobe pour une parfaite résistance aux intempéries, aux insectes et aux champignons. Par conséquent, il n'exige aucun traitement de protection du bois (huiles, lasures, saturateurs, produits de traitement, ...)
- Grande stabilité dimensionnelle permet d'éviter tout risque de déformation),
- Teintés dans la masse ; après une prise de patine homogène de quelques semaines, la couleur se stabilise et n'évolue plus dans le temps (le produit ne grise pas),
- Sans entretien,
- Label biosourcé,
- 100 % recyclable ; ils peuvent être rebroyés et réutilisés pour fabriquer de nouveaux produits équivalents tout aussi performants.

Concernant la conformité au PLUi, la demande de permis de construire déposée par la Région respecte les dispositions de la zone UE 91 Anr du PLUi en vigueur. Le dossier est en cours d'instruction par le service d'urbanisme de la mairie de Romainville.

Thème 5 : Planning du projet

Des questions ont été soulevées sur :

- l'étude d'un projet alternatif qui engendrerait un décalage de calendrier pour le projet de lycée,
- les solutions envisagées face aux réticences vis-à-vis du projet.
- la date de signature du permis de construire.
- le démarrage des travaux.

Des informations sont également demandées par rapport aux potentiels blocages du projet, en lien

avec les réticences exprimées lors de la réunion publique.

Éléments de réponse :

Il n'y a pas de projet alternatif à l'étude par la Région Ile-de-France. Le calendrier initialement annoncé est maintenu :

- Délivrance du PC en juillet 2026,
- Démarrage des travaux à l'Eté 2026,
- Livraison du lycée pour la rentrée scolaire 2028.

Deux terrains de football à 8 provisoires à proximité du stade guimier seront mis à disposition pour la pratique du football pour garantir la continuité de la pratique du football et ce jusqu'à la livraison du deuxième terrain de foot prévue sur le stade Stalingrad.

Thème 6 : Nuisances liées aux travaux

Des remarques ont été formulées quant à la crainte de subir à nouveau des nuisances liées aux travaux dans le quartier.

Éléments de réponse

Dans le cadre de l'opération, une attention particulière est portée à l'insertion du chantier dans son environnement urbain, afin de limiter au maximum les impacts sur les riverains, les usagers et les équipements voisins.

Organisation des accès et des circulations : Un plan des accès au chantier a été établi. Il définit les conditions d'entrée et de circulation des camions et des piétons. Afin de limiter les perturbations :

- les livraisons seront encadrées et régulées par un agent dédié (« homme trafic »),
- un espace d'attente sera aménagé à l'intérieur du chantier pour éviter tout stationnement de camions sur la voie publique,
- les entreprises respecteront un plan de circulation strict pour préserver la fluidité et la sécurité aux abords du site.

Les modalités d'organisation sont validées en amont avec les services techniques de la mairie de Romainville et le coordinateur de la sécurité et de la protection de la santé. Ces modalités feront l'objet d'une information auprès des riverains.

Sécurisation du site et protection des riverains : Le chantier sera entièrement clôturé pendant toute sa durée afin d'empêcher tout accès non autorisé. Les accès seront clairement identifiés et séparés (livraisons / piétons).

Compte tenu de la proximité immédiate d'établissements scolaires, sportifs et de logements, des mesures spécifiques sont prévues à savoir :

- limitation des activités au plus près des limites du site,
- maintien de la propreté des voiries,
- encadrement des éclairages et des nuisances sonores,
- dévoiement temporaire des cheminements piétons pour éviter les conflits avec les livraisons.

Réduction des nuisances sonores : Dès la phase de préparation, les méthodes de chantier les moins bruyantes sont privilégiées.

Pendant les travaux :

- les engins les moins bruyants (ou électriques) sont favorisés,
- les équipements sont choisis pour limiter les impacts sonores,
- le personnel est sensibilisé aux comportements à adopter.

Les horaires de chantier seront strictement respectés afin d'éviter toute nuisance en dehors des plages autorisées.

Limitation des poussières et de la pollution de l'air : Des mesures spécifiques sont mises en place pour limiter les émissions de poussières :

- humidification des travaux si nécessaire,
- captation des poussières à la source,
- protection des bennes,
- nettoyage régulier des abords du chantier.

Le brûlage de déchets est strictement interdit.

Maintien de la propreté et limitation des nuisances visuelles : Le chantier fait l'objet d'un nettoyage régulier :

- nettoyage des voiries en cas de salissures,
- entretien quotidien des zones de travail et de la base vie,
- tri et évacuation régulière des déchets.

Un dispositif spécifique (lavage en sortie de chantier, intervention d'une balayeuse si besoin) permet de maintenir les espaces publics propres.

Prévention des pollutions des sols et des eaux : Des dispositifs sont prévus pour éviter toute pollution :

- gestion encadrée des eaux de chantier avec traitement avant rejet,
- interdiction de certaines pratiques (lavage des camions sur site),
- stockage sécurisé des produits dangereux avec systèmes de rétention,
- mise en place de procédures en cas d'incident (kits absorbants, intervention rapide).

Les éventuels incidents feront l'objet d'un suivi et d'une traçabilité.

Gestion des déchets : La gestion des déchets repose sur :

- la réduction à la source,
- le tri sur chantier,
- la valorisation (réemploi, recyclage).

Des filières agréées sont mobilisées afin de garantir une gestion conforme et traçable.

Thème 7 : Inquiétudes vis-à-vis de l'insécurité

Il ressort des différentes remarques la crainte que

- Le lycée puisse amener davantage d'insécurité dans le quartier déjà très exposé du fait de sa proximité avec d'autres communes, avec l'autoroute A3, et le tramway.
- La quantité d'élèves et leur flux aux heures de pointe.

Eléments de réponse : 1/ A l'échelle du projet du lycée, les mesures suivantes sont prises :

En phase chantier : L'opération est située en zone fortement urbaine et à proximité directe de bâtiments scolaires ou sportifs (Collège Gustave Courbet, Complexe Sportif Jean Guimier, Piscine Jean Guimier, Ecole Élémentaire Jean Charcot...) et de logements.

Dès le démarrage des travaux le chantier sera totalement isolé des avoisinants soit par des clôtures bardées de 2m de hauteur, soit par les murs séparatifs existants. Le site sera ainsi totalement ceinturé et le chantier sera maintenu clos durant toutes les phases de travaux sur toute sa périphérie.

Un gardien assure le contrôle au chantier pendant les heures de travail.

La circulation des piétons sur la rue Marcel Ethis sera déviée au droit du chantier sur le trottoir opposé. Cela permettra d'éviter les croisements entre les piétons publics et les camions de livraisons aux droits des entrées et sorties du site.

Un "homme trafic" sera également présent pour sécuriser les déplacements des camions et empêcher tout accident.

En phase d'exploitation du lycée : Les élèves seront surveillés tout au long de la journée :

- Surveillance par des adultes à la sortie du lycée,
- Caméras vidéo pour contrôler le parvis intérieur du lycée,
- Alarmes anti-intrusion
- Contrôle des accès depuis la loge et respect du plan Vigipirate pour rendre l'enceinte étanche.

La Région dispose d'équipes mobiles régionales capables d'intervenir en urgence en limite de propriété pour calmer des tensions éventuelles.

De plus, la zone de stationnement véhicules des professeurs à l'Est de la parcelle, en mitoyenneté avec les pavillons est contrôlée par vidéo surveillance et l'accès s'effectue par badge. Les élèves n'ont pas accès à cette zone. Cette zone est ainsi une zone tampon entre l'établissement et les pavillons.

2/ Les demandes à l'échelle du quartier ne peuvent pas faire l'objet de réponses par la Région dans le cadre de cette PPVE puisque cela sort du champ de la consultation pour le lycée et cela ne relève pas de sa compétence.

Thème 8 : Aménagement à l'échelle du quartier, impact sur le tissu pavillonnaire

Des remarques ont été formulées concernant les aménagements à l'échelle du quartier notamment :

- Le manque d'espaces verts et de parcs ;
- Les projets éventuels quant au développement de commerces ou autres activités aux alentours du lycée ;
- L'aménagement de la rue Marcel Ethis en lien avec la construction du lycée : sens de circulation, voies cyclables, largeur du trottoir devant le lycée.
- Les aménagements prévus rue Jean Lemoine et rue de la Fraternité.

Des inquiétudes sur l'impact du lycée vis-à-vis du tissu pavillonnaire et des risques de dévalorisation foncière ont également été formulées dans le cadre de la consultation.

Éléments de réponse

Concernant les rues à proximité immédiate du futur lycée, la rue Marcel Ethis va faire l'objet d'une requalification comme précité ci-dessus et la rue Jean Lemoine a déjà fait l'objet d'un aménagement. Enfin, une étude sur la requalification de la rue de la Fraternité est en cours.

Concernant l'impact direct sur le tissu pavillonnaire, le lycée s'implante dans une zone comportant déjà plusieurs équipements publics, créant ainsi une logique de « pôle scolaire » : le terrain est situé à proximité directe du collège Gustave Courbet, dont l'entrée actuelle est à 5 minutes, proche de l'école primaire Jean Charcot (7 minutes à pied) et de l'école maternelle Chaplin (5 minutes à pied). Le futur lycée est également à proximité immédiate de la piscine municipale (2 minutes à pied) et du complexe sportif Jean Guimier (4 minutes à pied). La dynamique de quartier n'en sera ainsi pas bouleversée, puisque les élèves pourront bénéficier d'une continuité éducative sur la commune.

Le site est bordé à l'Est par des pavillons individuels. Cet élément urbain a été pris en compte dans l'aménagement de la parcelle :

- Le bâtiment est en recul d'environ 20 m par rapport à la limite parcellaire, limitant ainsi l'impact sur les propriétés voisines.
- La zone en partie Est de la parcelle du lycée est occupée par le parking des professeurs, ce qui évite d'exposer les propriétés aux nuisances sonores ou aux éventuelles incivilités.

En outre, d'après les études de mobilités réalisées dans les environs, il est estimé que seulement 23% des élèves se rendront au lycée en transports en commun, principalement en utilisant le métro ou le tramway, ou le bus. Ce flux d'élèves sera ainsi principalement en provenance de l'Ouest de la parcelle. Il est à noter par ailleurs que les effectifs maximums du lycée sont de 880 élèves, ce qui se situe dans la fourchette basse des capacités pour un lycée.

Enfin, l'implantation d'un lycée général et technologique sur la commune va alimenter l'attractivité sur la commune du fait des possibilités de poursuites de la scolarité dans ces filières.

B. Prise en compte des propositions émises lors de la participation

La consultation a réuni des questions et observations sur des thèmes variés précédemment développés mais les suggestions de modifications du projet sont peu nombreuses.

Ainsi, les propositions sont les suivantes :

- Les remarques subjectives concernant l'esthétique du projet architectural ne seront pas prises en compte.
- La suggestion d'élargir le projet pédagogique en intégrant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), ainsi que des classes ULIS et CHASE ne pourra pas être intégré au projet car cela n'est pas du ressort du maître d'ouvrage. .
- Les suggestions d'implanter le lycée sur un autre emplacement, ou aux abords de grands axes et dans des zones non résidentielles, ne peuvent pas être prises en compte étant donné l'absence d'autres terrains disponibles pour implanter le lycée.

III. MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE LA SYNTHESE DE LA PPVE

Conformément aux dispositions des articles L. 123-19, III. et L. 123-19-1, II du Code de l'Environnement, le présent document de synthèse des observations formulées lors de la PPVE est publié, pendant une durée de 3 mois, par voie électronique sur le site internet de la ville de Romainville.

Annexe – Courriels reçus dans le cadre de la PPVE

Courriel n°1

Bonjour,

Je trouve que la construction d'un lycée Général et Technologique est un vrai plus pour la ville et surtout pour les adolescents. Jusqu'à présent, si j'ai bien compris, ils devaient être scolarisés dans d'autres communes et dépendaient du lycée de Noisy-le-Sec ou de celui de Montreuil, parfois des Lilas. L'affectation en 2nd est un processus assez anxiogène pour un jeune et ne pas savoir dans quelle ville on peut être affecté ajoute à l'inquiétude. Certains trajets depuis Romainville jusqu'aux lycées d'autres villes occasionnent, selon moi, des délais de transports peu propices à la réussite éducative.

J'ai étudié le dossier du projet et assisté à la réunion publique en Novembre et j'en suis ressortie avec quelques inquiétudes relatives à l'opposition à ce projet (compréhensible depuis leur point de vue)

Pendant la campagne électorale il a également été dit par certaines équipes qu'une étude de projet alternatif aurait été envoyée au Cabinet de Madame Pécresse ? Cette étude prolongerait, voir suspendrait, d'au moins 6 mois, les délais d'un chantier dont le permis de construire n'est pas encore signé. J'ignore si ces informations sont exactes mais je ne peux m'empêcher de penser qu'entre une nouvelle étude technique de faisabilité sur un autre site et des menaces de blocages de chantier, le nouveau lycée pourrait ne pas le jour ou alors beaucoup plus tardivement que prévu.

Quelles informations pouvez-vous nous transmettre à ce sujet ? Notamment concernant la date signature du permis de construire si aucune nouvelle étude technique n'est prévue, ou délais envisagés dans le cas contraire ? Enfin face aux tensions liées aux blocages quelles sont vos pistes et stratégies pour lever ces obstacles ?

Je vous remercie pour votre aide et écoute.

Courriel n° 2

Bonjour,

Je me permets de parler au nom de nombreux habitants rue des Mares à Romainville.

Nous sommes opposés à l'installation d'un lycée à la place du stade Guimier pour plusieurs raisons :

- l'insécurité que ce lycée peut apporter.

Installé en bordure d'autoroute, à côté du secteur des 3 communes qui concentre déjà beaucoup de trafic, l'emplacement ne paraît pas franchement opportun...

Par ailleurs, il sera à côté d'une station de tramway qui desservira le nord du 93 (bobigny, bondy etc) et du métro ce qui peut amener énormément de conflits et de bagarres avec des bandes voisines que la ville ne pourra pas assumer.

Pour rappel, un jeune s'est fait poignardé récemment au métro. On constate beaucoup plus d'allers et venus de jeunes parfois agressifs et/ou drogués d'autres villes les vendredi et samedi soirs et les rues n'ont jamais été autant taguées aux abords du métro.

La police municipale est largement en sous effectif pour pouvoir faire des rondes régulièrement autour du futur lycée et il n'y a pas de commissariat à Romainville pour lutter contre le trafic de drogues.

- il n'y a pas d'endroits ou d'espaces verts autour où des lycéens peuvent se retrouver. Cet endroit est vide de lieux publics (le parc Simone Veil n'est pas un parc à proprement parler).

Les lycéens se concentreront très probablement au square des Mares qui est déjà difficilement supportable en nuisances pour les riverains.

- nous manquons de parcs et d'espaces de proximité pour les familles et les jeunes. Retirer un stade n'a aucun sens, pourquoi accentuer ce sentiment d'isolement des infrastructures à une population qui en manque déjà terriblement ?

- nous n'en pouvons plus des travaux ! C'est infernal de vivre sans cesse dans les travaux, laissez nous un peu de répit.

Nous sommes favorables à un nouveau lycée mais comme beaucoup d'habitants, nous sommes opposés à ce qu'il soit à la place du stade.

Cordialement,

Courriel n°3

Bonjour,

Est-ce qu'il est prévu une politique cyclable globale pour ce lycée tout neuf ? par exemple :

- Stationnement vélo de qualité capacitaire et anticipant une réserve foncière
- Espace pour une flotte de vélo
- Accessibilité et sécurisation des accès à vélo du lycée

Bien cordialement,

Courriel n°4

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la Participation du Public par Voie Électronique relative au projet de lycée neuf porté par la Région Île-de-France, je souhaite formuler les observations suivantes en tant que résident de Romainville.

Mon opposition au projet, dans sa localisation actuelle, repose sur les motifs suivants:

1. Atteinte au tissu pavillonnaire environnant et dévalorisation foncière

Le secteur d'implantation pressenti est directement adossé à une zone pavillonnaire qui constitue l'une des dernières poches résidentielles de faible densité de la commune. L'implantation d'un équipement scolaire de cette envergure, par son emprise au sol, sa hauteur, ses flux quotidiens et l'intensité de son usage aux abords, modifie de façon substantielle le caractère du quartier. Cette transformation aura un effet direct sur la valeur des biens pavillonnaires riverains, tant en termes de prix que de qualité de vie quotidienne (vis-à-vis, bruit aux heures d'entrée et de sortie, stationnement saturé, propreté). Je demande que l'étude d'impact intègre une évaluation explicite de ces effets sur le tissu pavillonnaire.

2. Perte d'aménagements sportifs et d'usages collectifs existants

Le projet emporte la disparition ou la requalification d'aménagements sportifs et d'espaces

d'usage collectif aujourd'hui accessibles aux habitants. Ces équipements ne sont pas substituables par des installations internes au lycée, dont l'accès est, par nature, restreint aux élèves et aux créneaux scolaires. Romainville souffre déjà d'un déficit d'équipements sportifs de plein air ouverts à tous, et leur réduction au profit d'un usage scolaire fermé constitue une perte nette pour la population résidente, en particulier pour les familles, les pratiquants amateurs et les associations locales. Je demande que le dossier précise, de manière détaillée, le devenir de chacun des équipements concernés, les conditions exactes d'accès du public aux nouvelles installations hors temps scolaire, et les compensations prévues sur d'autres sites de la commune.

3. Absence d'étude comparative des sites alternatifs dans le dossier mis à disposition

Un projet de cette envergure suppose nécessairement, en amont, un examen comparatif de plusieurs emprises foncières candidates, à l'échelle communale et intercommunale. Cette analyse comparative ne ressort pas du dossier mis à la consultation, ce qui prive le public d'un élément essentiel pour apprécier la pertinence du choix retenu. Je demande la publication de l'étude comparative des sites alternatifs examinés par la Région et par la Ville, avec les critères de sélection, les notations attribuées et les motifs ayant conduit à écarter les autres emprises.

4. Cohérence avec le PLU communal et le PLUi d'Est Ensemble

Je demande que le dossier précise explicitement la conformité du projet avec le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU de Romainville, ainsi qu'avec le PLUi d'Est Ensemble. La compatibilité du projet avec les règles de hauteur, d'emprise, de stationnement et de préservation des espaces verts du secteur doit être documentée de façon transparente, et les éventuelles modifications réglementaires nécessaires à sa réalisation doivent être identifiées.

5. Bilan des besoins scolaires à l'échelle d'Est Ensemble

La décision d'implantation d'un lycée relève de la planification scolaire régionale et doit s'appuyer sur un bilan documenté des capacités existantes et des besoins projetés à l'échelle d'Est Ensemble et des territoires limitrophes. Je demande que ce bilan soit annexé au dossier de consultation, afin que le public puisse apprécier dans quelle mesure Romainville constitue le point d'implantation optimal au regard des bassins de population scolaire à desservir, et dans quelle mesure d'autres communes du territoire intercommunal ont été examinées.

6. Risques d'atteinte à la tranquillité publique et enjeux de sécurité

L'implantation d'un complexe scolaire de cette envergure, drainant quotidiennement un flux massif d'élèves, aura un impact inévitable sur le climat de ce quartier résidentiel paisible. La concentration soudaine de ces flux suscite de vives inquiétudes quant au maintien de la tranquillité publique, à la dégradation de l'environnement immédiat (nuisances sonores, déchets) et aux risques d'incivilités ou de problématiques de sécurité souvent associés aux abords des très grands établissements scolaires. Le secteur pavillonnaire actuel ne dispose ni de la configuration urbaine (rues étroites, trottoirs inadaptés) ni des moyens de médiation nécessaires pour absorber et sécuriser ces rassemblements quotidiens. Je demande par conséquent qu'une étude d'impact approfondie sur la sécurité, la gestion des flux piétons et la prévention des nuisances soit réalisée. Par ailleurs, cela renforce la nécessité de privilégier des sites d'implantation alternatifs, situés dans des secteurs urbains (zones d'aménagement, abords de grands axes) structurellement mieux dimensionnés pour accueillir et encadrer ce type d'infrastructure sans bouleverser un écosystème résidentiel vulnérable.

Je vous remercie de prendre en compte ces observations dans la synthèse de la consultation et de m'informer des suites données au projet, en particulier sur la production des pièces complémentaires demandées (étude comparative des sites, conformité PLU/PLUi, bilan des besoins scolaires intercommunaux, étude d'impact sur la sécurité et les nuisances).

Bien cordialement,

Courriel n°5

Bonjour,

Je réside rue Jean Lemoine, donc très près du futur lycée, et je vous contacte au sujet de ce projet.

Mes questions :

- La rue Marcel Ethis restera-t-elle à double sens pour rejoindre l'A3 ?
- Des commerces de proximité sont-ils prévus à proximité du futur lycée ?
- Comment peut-on participer à la concertation ? Y a-t-il des dates prévues de réunions ?
- Prévoyez-vous d'améliorer la sécurité aux abords de la cité Thorez (caméras, stationnement) ?

Avec la pollution de l'A3 à proximité, une façade en bois n'est clairement pas le meilleur choix. Le bois demande beaucoup d'entretien et se dégrade vite dans le temps. On le voit déjà dans la ville : les façades en bois vieillissent mal et deviennent vraiment moches au fil des années faute d'entretien.

Des matériaux comme la terre cuite ou la céramique seraient plus adaptés : la couleur reste la même après 20 ans, ça ne grise pas, ça ne tache pas, ça ne se déforme pas, et ça ne demande quasiment pas d'entretien. J'espère que ce point sera réellement pris en compte dans le cadre de la concertation.

Les deux avancées cubiques qui ressortent en façade, c'est vraiment moche. En espérant que ce choix ne soit pas retenu dans la version finale.

Je vous remercie pour votre réponse.

Courriel n°6

Bonjour Madame, Monsieur,

Comme indiqué dans le dernier bulletin de la ville,

Je souhaiterais pouvoir donner mon avis sur le futur lycée de Romainville par voie électronique.

Je n'ai malheureusement pas trouvé ou s'inscrire sur le site de la ville,

Je vous écris alors ce mail pour vous signaler ma requête.

Pouvez-vous m'aider ?

Merci à vous,

Courriel n°7

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la Participation du Public par Voie Électronique concernant la construction du futur lycée de Romainville, je souhaite attirer votre attention sur l'opportunité de renforcer l'ambition pédagogique de cet établissement.

Au-delà de sa capacité à répondre à la croissance démographique du territoire, ce nouveau lycée pourrait également contribuer à améliorer l'accès aux formations d'excellence, en intégrant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), aujourd'hui insuffisamment

représentées dans le secteur de Montreuil, Romainville et des communes environnantes.

À ce titre, l'implantation de filières telles que :

- une CPGE PTSI (Physique, Technologie et Sciences de l'Ingénieur),
- une CPGE MP2I (Mathématiques, Physique, Ingénierie et Informatique),
- ainsi qu'une CPGE ATS (Adaptation Technicien Supérieur),

permettrait de diversifier l'offre de formation, de valoriser les filières technologiques locales (notamment STI2D), et de favoriser la poursuite d'études vers les grandes écoles, dans un objectif d'égalité des chances.

Dans cette perspective, il apparaît essentiel que les aménagements du lycée soient pensés dès la conception pour permettre l'accueil de ces formations exigeantes. Cela implique notamment :

- la présence de laboratoires scientifiques modernes (physique, chimie) et d'ateliers de sciences de l'ingénieur, indispensables pour les filières scientifiques ;
- des salles informatiques adaptées aux enseignements en programmation et en modélisation, en lien avec les besoins de la filière MP2I ;
- des salles de cours adaptées, en effectifs réduits, et idéalement dédiées à ces formations pour garantir des conditions d'enseignement optimales ;
- des espaces de travail en autonomie (salles d'étude, CDI renforcé), indispensables à la réussite des étudiants de CPGE ;
- des espaces permettant le suivi pédagogique individualisé, en lien avec les spécificités de ces formations.

La prise en compte de ces éléments dès la phase de conception permettrait d'éviter des adaptations ultérieures plus complexes et de donner au futur lycée de Romainville les moyens de devenir un établissement de référence, alliant excellence, diversité des parcours et ancrage territorial.

Je vous remercie par avance de l'attention portée à cette contribution.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Courriel n°8

Nous sommes presque à mi-juin 2026 et aucun travaux n'a démarré, c'est déjà hyper inquiétant.

Il serait bien de poursuivre la section sportive du collège COURBET ainsi que la section CHAM. Y inclure des CHASE (Classe Horaires Aménagés Sportive d'Excellence) serait presque une évidence pour pratique sportive intensive sur le modèle de BERGSON à Paris car vous parlez uniquement des musiciens. En effet, un EDT condensé sur la matinée, l'après-midi est libre pour étudier avant que l'élève reprenne son activité extra scolaire le soir et le week-end. Avec beaucoup de préparation et un encadrement bien formé y mettre une classe ULIS voie pro style LP vers CAP/BEP et/ou une ULIS en GT car les profils sont complètement différents.

J'espère que tout à bien été pensé niveau sécurité avec caméra et autre... La rue Marcel Ethis a sens unique est une bonne idée mais le trottoir d'1.40m me semble très léger au vu du nombre d'élèves une fois rempli. Si c'est pour refaire des travaux dans 4 ans... Conscience que cela a un coût mais les bornes rechargeables sont très peu utilisées.

C'est qui est inquiétant est que Rizin n'est prévu rue de la Fraternité alors qu'elle sera directement impactée. Ou en est le projet de passerelle entre ses 2 rues pour fluidifier le pont Rizin Jean Jaurès au niveau du parc Simone Veil.

Cordialement,

Courriel n°9

Bonsoir

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la construction du lycée de Romainville, nous vous prions de prendre connaissance de nos observations et remarques dans le document joint.

Bien cordialement

Les représentantes et représentants des personnels d'enseignement et d'éducation du lycée Paul Robert, soutenus par leurs organisations syndicales

PJ :

Madame, Monsieur

Nous enseignantes et enseignants du lycée public Paul Robert des Lilas, soutenus par nos sections syndicales SNES, SNFOLC, SUD-Éducation et par les élu.e.s au Conseil d'administration, nous sommes réuni.e.s le jeudi 11 juin 2026 en heure d'information syndicale et souhaitons porter à votre connaissance nos interrogations concernant la construction du lycée de Romainville.

En effet, ce projet est motivé par les éléments figurant dans la « déclaration d'intention » rédigée par la région Ile-de-France : *« La construction d'un lycée neuf à Romainville (Seine-Saint-Denis) s'inscrit dans le cadre d'une volonté de la Région Île-de-France de répondre à la pression démographique croissante sur le bassin scolaire de Bobigny et Montreuil, offrant une capacité d'accueil de 880 élèves répartis dans 26 divisions, incluant une formation post-bac en BTS Assistance Technique d'Ingénieur (ATI) ¹ »*

Or les affirmations selon lesquelles le lycée de Romainville répondrait à une pression démographique forte sur le territoire ne nous semblent pas validées par les faits comme par les décisions du rectorat de Créteil concernant les ouvertures et fermetures de classe sur ce bassin scolaire.

S'agissant de notre établissement, les dernières années ont été marquées par une série de fermetures successives, toutes justifiées par des baisses d'effectifs :

- En 2021, le lycée Paul Robert a perdu une classe de seconde, et n'en compte désormais plus que 6.
- En 2026, le lycée Paul Robert perdra vraisemblablement une classe de première générale, et n'en comptera plus que 4.

- Il est à craindre que cette baisse relative d'effectifs conduise à la fermeture d'une classe de terminale générale en 2027.

Ces fermetures de classe ont, pour un petit établissement de la taille du nôtre, des effets d'échelles très importants. Elles se traduiront à court terme par des pertes d'options et d'offre éducative (atelier théâtre), par la dégradation des conditions d'enseignement des élèves -avec des classes à 35 dans un bassin scolaire où l'IPS moyen cache de grandes disparités de capital économique, social et scolaire, et par la dégradation continue de nos conditions d'exercice. Nous ne cessons depuis 15 ans de perdre des demi-groupe, des heures en co-animation, et voyons monter les effectifs par classe à des niveaux incompatibles avec les besoins de nos élèves. Ainsi, nous faisons face à une situation globale d'enseignement dégradée, dans laquelle les moyens dont nous avons besoin nous sont enlevés au motif que les élèves manquent sur le secteur, alors même que nous avons accueilli jusqu'à la rentrée 2023 des élèves de Romainville par dérogation.

1

https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/contenu/telechargement/28200/225509/file/Lyc%C3%A9e%20de%20Romainville_D%C3%A9claration%20d'intention.pdf

La déclaration d'intention de la région expose plus en détails les éléments de cette supposée pression démographique :

« Dans les districts scolaires de Bobigny et de Montreuil, les lycées publics sont en situation de forte pression, et notamment les lycées Jean Jaurès et Condorcet à Montreuil-sous-Bois, le lycée Olympes-de-Gouges à Noisy-le-Sec ou encore le lycée Charles-de-Gaulle à Rosny-Sous-Bois.

Grâce à sa localisation, le futur lycée de Romainville solutionnera la pression sur les lycées Olympes-de-Gouges à Noisy-le-Sec et Jean Jaurès à Montreuil. Par effet ricochet via des modifications de sectorisation, les lycées environnants saturés (Condorcet à Montreuil et Charles-de-Gaulle à Rosny-sous-Bois) verront leur pression allégée.² »

Or le rectorat de Créteil mène précisément dans ces établissements une politique de fermeture de section ! Le processus n'est pas propre au lycée Paul Robert des Lilas ; il concerne tout le bassin :

- Une classe de seconde, une classe de première et une classe de terminale fermées entre 2025 et 2026 au lycée Henaff de Bagnolet
- Une classe de seconde et une classe de Terminale fermées à la rentrée 2026 au lycée Charles de Gaulle de Rosny-sous-Bois.
- Une classe de seconde GT fermée à la rentrée 2026 au lycée Jean Jaurès de Montreuil
- Une classe de seconde fermée à la rentrée 2026 au lycée Marcelin Berthelot de Pantin,
- 2 Terminales professionnelles dont la capacité d'accueil est divisée par 2 à la rentrée 2026 au lycée Theodore Monod de Noisy le Sec

Où est la pression démographique si des classes ferment ?

Quel peut être le bien-fondé d'une telle construction, déjà chiffrée à 60 millions d'euros par les services régionaux, somme à laquelle il faudra ajouter après l'ouverture les frais de fonctionnement d'un établissement scolaire, de l'ordre de plusieurs millions d'euros annuels ? Dépenser une telle somme d'argent public pour construire un équipement dont la fonction est déjà assurée par des équipements existants sur le territoire, et particulièrement accessibles, échappe à notre entendement.

S'agit-il de satisfaire un secteur -la construction- au prétexte qu'il est à la fois pourvoyeur d'emploi et source de soutien politique, au détriment des finances publiques, des enjeux écologiques, et des conditions de travail des élèves et des enseignantes et enseignants du territoire ?

S'agit-il de satisfaire l'équipe municipale de Romainville, qui a fait de la construction de cet établissement le marqueur de son action politique, sans tenir compte des enjeux financiers, éducatifs et professionnels induits par ce programme dans les villes voisines ?

S'agit-il de justifier un projet inutile en réduisant brutalement les conditions de travail, et donc l'attractivité du lycée Paul Robert, dont les moyens se réduisent alors même que la demande existe pour, par exemple, l'ouverture d'une classe CHAM ou d'une option théâtre, et que, plus largement, les personnels de notre établissement ont fait la preuve de leur engagement ?

² Id

Agents et agents du service public d'Education, profondément préoccupés de l'intérêt général sous toutes ses formes, nous attendons des autorités municipales et régionales comme des représentants de l'Etat, et notamment des services du rectorat de Créteil, des réponses qui seraient autant d'éléments probants sur le bien-fondé de la construction de ce nouveau lycée dans notre bassin.

En attendant, nous estimons de notre devoir de porter ces éléments à la connaissance de la commission d'enquête publique.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre profond attachement au service public d'éducation,

Les enseignantes et enseignants du lycée Paul Robert, réunis en heure d'information syndicale et soutenus par leurs sections SNES, SNFOLC et SUD, ainsi que par les [elu.es](#) au CA.

Courriel n°10

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la concertation sur les aménagements liés au futur lycée, nous souhaitons vous alerter formellement sur la situation de la **rue Jean-Lemoine**, dont la dangerosité est

connue depuis longtemps et reste à ce jour sans réponse suffisante. Nous constatons par ailleurs qu'aucune mesure spécifique concernant cette rue n'est mentionnée dans les études mobilités et acoustiques transmises, alors même qu'elle est appelée à être davantage empruntée avec l'arrivée du lycée.

Plusieurs problèmes sont constatés quotidiennement par les riverains:

1/ Une vitesse excessive dès l'entrée de la rue

Les véhicules circulent trop vite **dès le début de la rue Jean-Lemoine**, et ce sur l'ensemble de son tracé. La nuit, les accélérations sont fréquentes, bruyantes et particulièrement préoccupantes. Ce phénomène est signalé de longue date par les habitants.

2/ Une voie vélo régulièrement occupée par les véhicules

La rue étant étroite, les véhicules motorisés empiètent très régulièrement sur la voie vélo en contresens, mettant directement en danger les cyclistes. Cette situation se répète plusieurs fois par jour.

3/ Des marquages vélo qui s'effacent

Les marquages au sol de la voie vélo s'estompent progressivement, ce qui la rend moins lisible et donc moins respectée. Cette absence de signalisation claire aggrave les conflits d'usage entre automobilistes, cyclistes et piétons.

4/ Des virages sans visibilité suffisante

Certains virages ne permettent pas une visibilité correcte sur les usagers arrivant en sens inverse. Ce manque de visibilité constitue un risque réel pour les piétons, les cyclistes et les riverains.

5/ Des incivilités et nuisances nocturnes récurrentes

Les comportements dangereux, les accélérations nocturnes, les nuisances sonores et les incivilités contribuent à un **climat d'insécurité persistant**, subi au quotidien par les riverains.

6/ Des alertes répétées, sans suite concrète

Les habitants, ainsi que le garage situé dans la rue, ont déjà signalé à plusieurs reprises la dangerosité de cet axe auprès des services compétents. À ce jour, aucune mesure suffisante et durable n'a été mise en place.

À la lecture de l'**étude mobilités** et de l'**étude acoustique**, nous relevons également plusieurs points préoccupants.

L'étude mobilités identifie la rue Jean-Lemoine comme **l'une des portes d'entrée et de sortie du secteur à terme**, notamment pour les flux liés aux élèves et aux parents effectuant les déposes-reprises. Cela signifie que cette rue sera davantage sollicitée avec l'arrivée du lycée.

Pourtant, les aménagements détaillés semblent porter quasi exclusivement sur la rue Marcel-Ethis : sens unique, piste cyclable bidirectionnelle, trottoir PMR, éclairage, stationnement bus. **Aucun aménagement équivalent ne semble prévu pour la rue Jean-Lemoine**, alors même qu'elle est déjà dangereuse aujourd'hui.

De son côté, l'étude acoustique traite principalement du bruit routier pour les futurs bâtiments

du lycée, mais n'aborde pas les nuisances sonores subies par les riverains sur les axes de liaison, dont la rue Jean-Lemoine.

En d'autres termes, les études anticipent une augmentation des flux rue Jean-Lemoine, **sans prévoir de mesure spécifique pour sécuriser cet axe.**

Nous demandons donc que la **sécurisation de la rue Jean-Lemoine** soit intégrée sans délai aux aménagements liés au futur lycée, **dès le début de la rue et sur l'ensemble de son tracé, jusqu'à son extrémité.**

Nous sollicitons notamment :

- la mise en place de **ralentisseurs dès l'entrée de la rue**, puis à intervalles réguliers sur son tracé;
- la **réfection et le renforcement du marquage de la voie vélo**, avec des matériaux visibles et durables;
- des **aménagements physiques empêchant les véhicules d'empiéter sur la voie vélo**;
- tout dispositif complémentaire permettant d'apaiser la circulation et de protéger les usagers vulnérables.

Ces demandes ne sont pas nouvelles : elles font l'objet d'alertes répétées depuis plusieurs années. L'arrivée du lycée rend leur mise en œuvre **urgente et indispensable.**

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer les dispositions que la Ville envisage de prendre pour la rue Jean-Lemoine, ainsi que le calendrier prévu pour leur mise en œuvre.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Courriel n°11

Bonjour,

Pourquoi demander un avis ,alors que les travaux ont déjà commencés ? un riverain du plateau excédé par les travaux !

Courriel n°12

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver en pièce jointe une lettre rédigée par les représentants élus des enseignants du lycée Eugène Hénaff à Bagnolet concernant la PPVE du lycée de Romainville.

Bien cordialement,

Les élu.e.s du CA du lycée Hénaff

PJ :

Madame, Monsieur,

Nous, enseignantes et enseignants du lycée public Eugène Hénaff de Bagnolet, soutenus par nos sections syndicales SNES- FSU et Sud ainsi que par les élu-es du Conseil d'administration, souhaitons vous faire part de nos plus vives interrogations concernant la construction du

nouveau lycée général et technologique de Romainville.

Depuis un an, notre établissement subit une série de fermetures de classes décidées par les services rectoraux : – Fermeture d’une classe de Première GT en septembre 2025 ; – Fermeture d’une Seconde GT et d’une Terminale GT en septembre 2026 ; – Et, mécaniquement, fermeture annoncée d’une nouvelle Première GT en septembre 2027.

Ce sont déjà trois classes fermées en un an, et quatre en deux ans à la rentrée 2027. Cette politique de contraction des moyens touche également l’ensemble du bassin :

- En 2021, le lycée Paul Robert des Lilas a perdu une classe de seconde, et n’en compte désormais plus que 6. En 2026, il perdra vraisemblablement une classe de première générale, et n’en comptera plus que 4. Il est à craindre que cette baisse relative d’effectifs conduise à la fermeture d’une classe de terminale générale en 2027.

- Une classe de seconde GT et une classe de Terminale générale fermées à la rentrée 2026 au lycée Charles de Gaulle de Rosny-sous-Bois.

- Une classe de seconde GT fermée à la rentrée 2026 au lycée Jean Jaurès de Montreuil.

- Une classe de seconde GT fermée à la rentrée 2026 au lycée Marcelin Berthelot de Pantin,

- 2 Terminales professionnelles dont la capacité d’accueil est divisée par 2 à la rentrée 2026 au lycée Theodore Monod de Noisy le Sec.

De plus, nous faisons partie des trois établissements de Seine-Saint-Denis qui perdent le plus de DHG à la rentrée 2026.

Dans ce contexte, l’argument selon lequel la construction d’un nouveau lycée répondrait à une « pression démographique » à Romainville interroge profondément. Les décisions rectorales se fondent, elles, sur une baisse des effectifs. Les fermetures de classes en sont la traduction directe.

Selon les informations publiées par la Ville de Romainville, le projet repose sur des projections démographiques ambitieuses : une population qui atteindrait 40 000 habitant·es avant 2030, et un nombre de 11–24 ans qui dépasserait 7 000 dès 2026. Ces chiffres, qui relèvent de projections locales, ne correspondent pas à la réalité observée dans les établissements du bassin, où les décisions rectorales reposent, elles, sur un argumentaire inverse : la baisse des effectifs et donc nous retire des moyens ! La réalité actuelle est la suivante : les lycées du bassin perdent des élèves, et les rectorats ferment des classes !

Nous accueillons depuis toujours des élèves de Romainville, sans difficulté particulière d’orientation ou de capacité. Les équipements scolaires existants remplissent déjà pleinement leur mission. Dans ces conditions, la construction d’un nouvel établissement, dont le coût est estimé à 60 millions d’euros, auxquels s’ajouteront plusieurs millions annuels de fonctionnement, nous interroge également.

Nous nous demandons donc quelles sont les finalités réelles d’un tel investissement :

- S’agit-il de répondre à des impératifs politiques locaux, alors même que les conséquences éducatives et financières pour les communes voisines sont ignorées ?
- S’agit-il de soutenir un secteur de la construction en quête de marchés, au détriment des enjeux écologiques et de la rationalité budgétaire ?
- S’agit-il, enfin, de réduire progressivement l’activité des lycées existants du territoire, dont les moyens se voient amputés année après année ?

Dans un département où les inégalités scolaires sont parmi les plus fortes du pays, cette situation est incompréhensible.

Agents du service public d’éducation, attachés à l’intérêt général et à l’égalité d’accès à l’école, nous demandons que des réponses claires, argumentées et transparentes soient apportées par les autorités municipales, régionales et rectorales. Nous attendons des éléments probants démontrant le bien-fondé de la construction de ce nouveau lycée, alors que les établissements

existants sont fragilisés et que les fermetures de classes se multiplient.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre profond attachement au service public d'éducation.

Les enseignantes et enseignants du lycée Eugène Hénaff, soutenus par leurs sections syndicales SNES- FSU, SUD et les élu.e.s au Conseil d'administration.
